



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La prestation de conseil en ressources humaines

Un soutien personnalisé à la gestion des ressources humaines
des TPE-PME



La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH),

Une prestation personnalisée pour répondre à vos besoins RH

Vous souhaitez :

- Adapter votre stratégie RH au développement de votre activité ;
- Être accompagné pour mieux recruter ;
- Fidéliser et mieux intégrer les nouveaux salariés ;
- Développer votre marque employeur ;
- Revoir l'organisation du travail et élaborer un plan de développement des compétences ;
- Favoriser le dialogue social dans l'entreprise ;
- Auditer les compétences nécessaires aux transitions numérique et écologique ;
- Professionnaliser la fonction RH dans votre entreprise.

La prestation conseil RH vous offre un accompagnement global et personnalisé

- Un accompagnement réalisé par un prestataire spécialisé ;
- Une démarche associant tous les acteurs de l'entreprise ;
- Une subvention pouvant couvrir jusqu'à 100% des coûts de l'accompagnement.

La subvention PCRH fait partie des aides d'Etat dites *de minimis* depuis le 1^{er} juillet 2022.

Comment demander cette aide ?

Pour plus d'informations sur ce dispositif, vous pouvez contacter les services du ministère en région ou département ou votre OPCO :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/>

La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH),

Une aide pour favoriser la mixité et l'égalité femmes-hommes dans votre entreprise

La PCRH, un dispositif pour vous outiller afin de :

- Favoriser la mixité dans votre entreprise
- Élargir et diversifier vos viviers de recrutement pour répondre à vos besoins
- Permettre l'intégration et la fidélisation de tous les profils en luttant contre les stéréotypes de genre
- Identifier les actions à mettre en place pour accroître le bien-être au travail, l'adaptation des conditions de travail à tous les profils et favoriser l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle.

La PCRH permet d'apporter une réponse adaptée à vos enjeux et à vos besoins en matière de recrutement et de féminisation des métiers de votre entreprise. La PCRH peut être individuelle et/ou collective.

Exemple d'initiative dans la plasturgie

Dans la Haute-Loire, cinq entreprises du secteur de la plasturgie ont coconstruit et participé activement à un projet de PCRH collective, grâce auquel elles ont bénéficié d'un **accompagnement collectif et individualisé adapté pour répondre à une problématique à la fois de branche et territoriale.**

Ce que la PCRH a permis :

- Une **Mise en relation avec des experts** : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (qui accompagnent des femmes dans leur insertion socioprofessionnelle) ; ARACT (repérage des freins et leviers pour des postes de travail occupable par toutes et tous, en agissant sur les contraintes productives et sur l'organisation du travail) ; Mission locale ; la Communauté de communes (identifier des solutions de mobilité et de mode de garde d'enfants disponibles sur le territoire et à faire connaître aux salariés).
- Un appui à la réalisation d'une **enquête sur la mixité des métiers**, dans le secteur
- L'identification de **femmes ambassadrices** dans les entreprises, dans l'objectif de mettre en avant leur parcours, de valoriser leur travail, leur fonction, de promouvoir leur rôle dans l'entreprise, et de définir des missions de coordination d'actions en faveur de la mixité et la réalisation d'une **vidéo** présentant ces ambassadrices.